

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Monsieur France Tremblay
891 rue Gravel

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur David Tremblay et madame Audrey Bergeron au nom de monsieur France Tremblay, pour sa propriété située au 891 rue Gravel, Saint-Honoré.

CONSIDÉRANT QUE la réglementation permet une largeur maximale de 30.5 m pour les emplacements complètement desservis;

CONSIDÉRANT QU'avec cette dérogation la largeur serait de 83.82 m;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Tremblay est propriétaire et emploie déjà les deux terrains;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement serait pour régulariser une situation;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une transaction immobilière;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 3 août 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur David Tremblay et madame Audrey Bergeron, au nom de monsieur France Tremblay.